

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 16 octobre 2019

**ACTION CŒUR DE VILLE - PLAN LUMIERE DE MANTES-LA-JOLIE - MISE
EN LUMIERE DE LA COLLEGIALE ET DE LA TOUR SAINT MACLOU -
MECENAT AVEC LA FONDATION BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ». Celle-ci vise à la redynamisation du centre-ville par le développement d'un projet d'ensemble à multiples facettes : habitat, espace public, culture, commerce etc.

Dans ce cadre, plusieurs études sont menées afin de définir une stratégie globale de développement et de redynamisation du centre-ville. Parallèlement, des projets de revalorisation du centre-ville historique ont d'ores et déjà commencé, tels que l'aménagement des quais pour l'amarrage des bateaux de croisière, la requalification du square Brieussel Bourgeois (situé aux abords de l'Hôtel de Ville)... débutant ainsi la déclinaison opérationnelle du schéma directeur des espaces publics associé à cette stratégie globale.

De plus, afin de mettre en valeur les édifices historiques majeurs de son centre-ville, la Ville a engagé entre autres une nouvelle campagne de restauration de la Collégiale Notre-Dame. La restauration du beffroi et les travaux d'urgence ont été engagés dès 2016. Se poursuivent progressivement les travaux de restauration du chevet de la Collégiale. En complément de ces travaux structurels, le projet de rénovation et d'amélioration de l'éclairage, véritable mise en lumière, permettra de révéler toute la beauté de ce fleuron de l'architecture gothique, communément appelé « petite sœur de la Cathédrale Notre-Dame de Paris » en raison de sa ressemblance. Elle est la plus importante église médiévale d'Ile-de-France après la Cathédrale Notre-Dame de Paris, la Basilique Cathédrale de Saint Denis et la Cathédrale Saint Etienne de Meaux.

Plus largement avec les récents travaux d'aménagement scénographique de la salle d'exposition et les travaux de restauration structurelle du bâtiment du Musée de l'Hôtel-Dieu, classé et inscrit à la liste des monuments historiques, la mise en lumière de la Collégiale permettra de contribuer au développement touristique culturel de la Ville. En effet, ce lieu labellisé « Musée de France » propose la plus importante collection nationale de l'œuvre du peintre néo-impressionniste Maximilien LUCE.

L'ambition de ces différentes actions étant de contribuer au développement de l'« axe Seine » porté par le Conseil Départemental des Yvelines, les Régions Ile-de-France et Normandie dans le cadre du Contrat de Destination Touristique « Destination Impressionnisme ».

Dans cette perspective, les actions du Plan Lumière (mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou, puis dans un second temps du Pont neuf en surface et en sous-face, et des espaces publics) rappelleront la « Lumière des Impressionnistes », en créant des dégradés de lumière et les aspects changeant des saisons évoqués dans leurs tableaux.

Par ailleurs, il s'agira de recréer un lien visuel entre la Collégiale et la Tour Saint Maclou, distantes de quelques centaines de mètres, dans le but d'apporter une image et une identité historique forte de la ville dès son entrée depuis le Pont de Limay.

Enfin, le Plan Lumière, ou Schéma Directeur des Aménagements Lumineux (SDAL), s'inscrit pleinement dans la volonté d'économie d'énergie développée par la Ville avec le remplacement des dispositifs d'éclairage actuels (mâts, projecteurs) anciens et énergivores par des appareils plus performants et plus adaptés en termes d'orientation et de projection, limitant ainsi la pollution lumineuse.

La Fondation d'Entreprise Banque Populaire Val de France a été créée en 2014 afin d'apporter son soutien financier à des projets bénéficiant aux habitants du territoire couvert par la Banque Populaire Val de France, qui s'étend des Yvelines à la Vienne, et portant sur l'un des trois (3) domaines suivants :

- le « patrimoine et la culture » : il s'agit d'accompagner le développement local et l'accès à la culture pour tous grâce à l'émergence d'un tourisme moderne et innovant,
- l'« environnement et le développement durable » en soutenant la biodiversité au travers de l'application de nouvelles pratiques d'agriculture respectueuses de la santé et de la nature, génératrices d'emploi dans l'économie de proximité,
- la « solidarité » avec le renforcement de l'autonomie des personnes grâce à la conception de dispositifs innovants voir connectés.

Aussi, l'aide financière, sous forme de mécénat, apportée par la Fondation d'Entreprise Banque populaire Val de France pour la mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou permettrait de contribuer à sa réalisation selon le plan de financement suivant :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention Etat (DS IL GPI 2019) (€)</i>	<i>Subvention Etat (DS IL GPI 2019) (% HT)</i>	<i>Mécénat Fondation BPVF sollicité (€)</i>	<i>Mécénat Fondation BPVF sollicité (% HT)</i>	<i>Part Ville (€ HT)</i>	<i>Part Ville (%)</i>	<i>Part Ville (€ TTC)</i>
Mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou	550 000 €	660 000 €	250 000 €	45%	150 000 €	27%	150 000 €	27%	260 000 €
TOTAL	550 000 €	660 000 €	250 000 €	45%	150 000 €	27%	150 000 €	27%	260 000 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Val de France un soutien financier, sous forme de mécénat, de 150 000 euros, au titre du domaine « patrimoine et culture », afin de réaliser la mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Considérant qu'à travers ses actions dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme, la Ville de Mantes-la-Jolie œuvre à l'affirmation de la culture comme élément essentiel à son rayonnement et à son développement,

Considérant que le projet de mise en lumière de la Collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie et de la Tour Saint Maclou s'inscrit dans une démarche globale de redynamisation et d'animation culturelle et touristique du centre-ville, d'amélioration de l'image de la ville et du renforcement de sa notoriété au sein de la Vallée de la Seine, Vallée des Impressionnistes,

Considérant que la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Val de Seine contribue au financement des projets bénéficiant aux habitants du territoire couvert par la Banque Populaire Val de France, qui s'étend des Yvelines à la Vienne, et portant notamment sur le domaine du patrimoine et de la culture,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de la phase 1 du Plan Lumière par la mise en lumière de la Collégiale Notre-Dame et de la Tour Saint Maclou,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter un soutien financier, sous forme de mécénat, à hauteur de 150 000 euros auprès de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Val de France pour la réalisation du projet de mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET